



Mandarine Gestion

Rapport sur l'exercice des droits de vote 2017

Achevé d'être rédigé le 25 janvier 2018,

La société de gestion de portefeuille Mandarinine Gestion, société anonyme au capital social de 2.599.990 immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B 501.221.2044 (*ci-après désignée la « Société de Gestion »*) a mis en place une politique de vote et une procédure d'exercice des droits de vote conformément à l'article 314-100 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Conformément à l'article 314-101 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et à l'article 15 du règlement de déontologie des OPCVM, le présent rapport précise et décrit l'exercice des droits de vote tant en termes de données quantitatives que qualitatives et présente le mode de traitement des conflits d'intérêts susceptibles de naître entre la Société de Gestion et les émetteurs.

Le présent compte rendu à trait à la période écoulée ayant débutée le 1^{er} décembre 2017 et s'étant achevé le 31 décembre 2017.

1. Périmètre et modalités

Périmètre de vote aux assemblées générales

Le périmètre de vote aux assemblées générales de la Société de Gestion est le suivant :

- Toutes les sociétés françaises investies par les OPC gérés par la Société de Gestion exceptées celles détenues dans les compartiments Mandarinine Europe Microcap et Mandarinine Global Microcap de la SICAV Mandarinine Funds ;
- Toutes les sociétés dont la Société de Gestion détient 0.5% du capital (*principe de matérialité*) ;
- Toutes les sociétés hors France dans le cadre du compartiment Mandarinine Unique - *small & mid caps Europe* de la SICAV Mandarinine Funds et qui représentent 1.25% ou plus du portefeuille.

Modalité d'exercice des droits de vote

Les résolutions sont analysées puis instruites par l'équipe ESG de la Société de Gestion à l'aide de la recherche fournie par la société Proxinvest, société de conseil aux investisseurs sur l'exercice des droits de vote.

La recherche est utilisée à titre informatif, la Société de Gestion est et demeure libre de ses choix de vote en toutes circonstances.

La Société de Gestion exerce ses droits de vote conformément à sa propre politique de vote, principalement par correspondance.

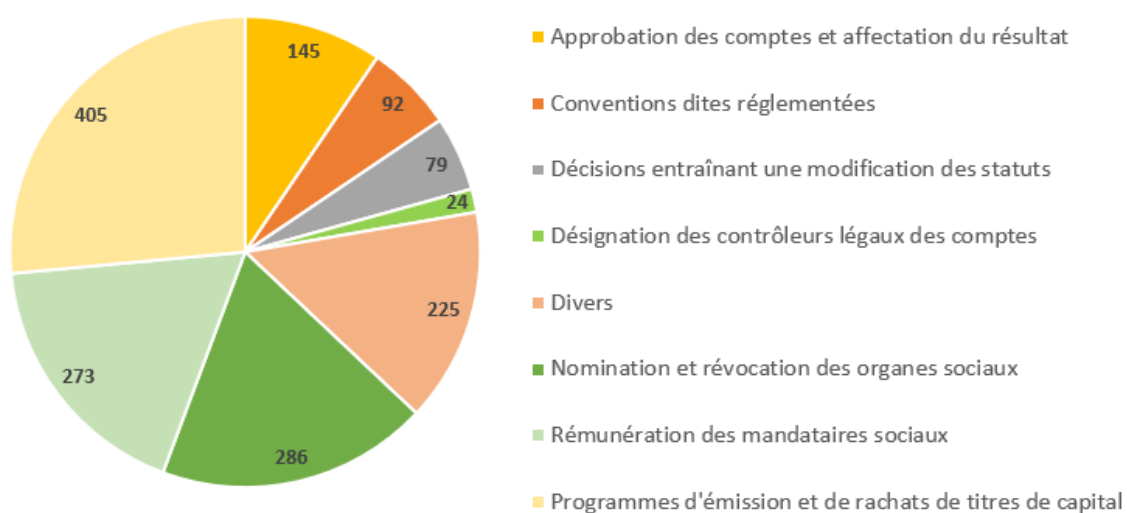
2. Bilan des votes 2016

a) **Le nombre de sociétés dans lesquelles la Société de Gestion a exercé ses droits de vote par rapport au nombre total de sociétés dans lesquels elle disposait des droits de vote.**

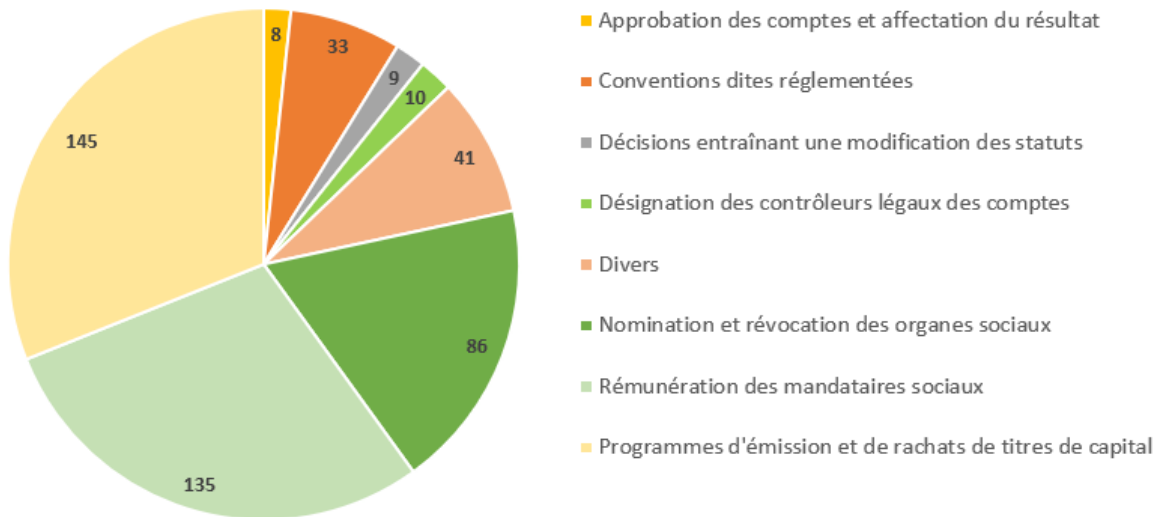
En 2017, le périmètre de vote de Société de Gestion était constitué de 127 sociétés. La Société de Gestion a exprimé ses droits de vote pour 84 d'entre elles, soit un ratio de participation de 66%. Pour les assemblées générales d'émetteurs français, ce ratio est de 85%.

Sur les 84 assemblées générales analysées en 2017, 74 ont fait l'objet d'au moins un vote négatif, soit 88% des assemblées générales. La Société de Gestion a voté en faveur de 69% des résolutions soumises à un vote.

Répartition des 1529 résolutions



Répartition des 467 votes négatifs



b) Cas dans lesquels la Société de Gestion a estimé ne pas pouvoir respecter les principes fixés dans son document "politique de vote".

La Société de gestion a respecté sa Politique de vote telle qu'arrêtée au titre de l'année 2017.

c) Situations de conflit d'intérêt que la Société a été conduite à traiter lors de l'exercice des droits de vote détenus par les OPCVM qu'elle gère.

La Société de gestion n'a pas détecté de situation de conflit d'intérêt qui aurait pu limiter, restreindre ou obérer sa liberté lors de l'exercice de ses droit politiques attachés aux titres détenus par les OPC dont elle assure la gestion.

3. Informations complémentaires

La politique de vote de Société de Gestion a été mise à jour en août 2017 (dernière mise à jour à la date de la rédaction du présent compte rendu sur l'exercice des droits de vote).

Le document est disponible sur le site internet de la Société de Gestion dans la rubrique « documents réglementaires ». Il est revu *a minima* une fois par an et aussi souvent que cela l'exige.

Le présent rapport sera tenu à la disposition de l'AMF et peut être consulté au siège de la Société 40, avenue George V 75008 Paris ou sur le site Internet www.mandarine-gestion.com (rubrique intitulée « documents réglementaires »).